

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Maitrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement et d'extension de la maison de santé de Massiac – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé entre Hautes Terres Communauté et l'État en date du 23 juillet 2021 ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°4 – Bâtir un territoire à vivre, attractif et durable, avec l'objectif de disposer d'une offre de soins, en nombre et qualité, au service des habitants ;

Considérant l'engagement depuis 2020 de Hautes Terres Communauté dans le programme « Petites Villes de Demain », conjointement avec les communes d'Allanche, Massiac, Murat et Neussargues en Pinatelle, désormais Neussargues-Moissac ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 27 février 2023 entre l'État, le Conseil Départemental du Cantal, Hautes Terres Communauté et les communes d'Allanche, Massiac, Murat et Neussargues en Pinatelle ;

Considérant le besoin de réaménager et faire évoluer les espaces de la maison de santé de Massiac afin de les rendre plus fonctionnels pour les besoins des professionnels de santé et des usagers ;

Considérant les besoins de rendre accessible le premier étage de la maison de santé et d'aménager les espaces qui y sont liés, d'augmenter la surface du gymnase de la zone Kiné, d'améliorer le confort d'exercice de la zone médecin, de créer un espace de consultation d'urgence ;

Considérant qu'au vu de l'enjeu de ce projet, son importance et sa complexité, il est nécessaire de recourir à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, dont le lancement de la consultation a été permis par la décision n°2025-DPRS DT-215 en date du 16 juillet 2025 ;

Considérant l'opportunité de solliciter une subvention de la Banque des territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour le financement de la mission ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'engagement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension de la maison de santé de Massiac ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

7.5 - Subventions

DÉPENSES EN TTC		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 000,05 €	Banque des Territoires	5 000,00 €	12 %
		État – DETR 2026	4 112,89 €	10 %
Maîtrise d'œuvre (Phases APS – APD – PRO)	35 128,80 €	Conseil Départemental	12 338,66 €	30 %
		Autofinancement	19 677,31 €	48 %
TOTAL	41 128,85 €	TOTAL	41 128,85 €	100 %

Article 3 : De solliciter une subvention d'un montant de 5 000 € auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ;

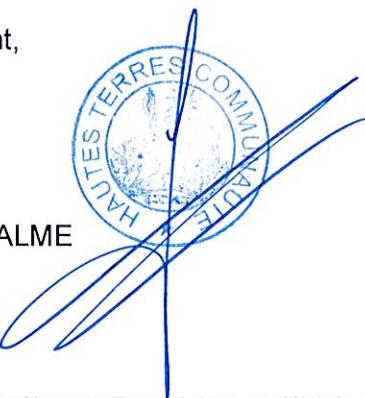
Article 4 : De signer la convention à conclure avec le Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention et tout document relatif à l'exécution de la présente décision ;

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 6 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.